

DÉCISION DU MAIRE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'UN TRACTEUR NEUF

Le Maire de la commune de Petite-Forêt ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21, L2122-22, L2131-1 et suivants,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°20-07-17 du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020,

CONSIDÉRANT le dossier de consultation relatif au marché de fourniture d'un tracteur neuf, dont la publicité a été lancée le 06 septembre 2023.

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été reçue et analysée.

CONSIDÉRANT que la proposition de l'entreprise EV10 sise rue Victor Watremez, 59157 BEAUVOIS EN CAMBRESIS est l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de pondération définis au règlement de consultation,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de fourniture d'un tracteur neuf à l'entreprise EV10 sise rue Victor Watremez, 59157 BEAUVOIS EN CAMBRESIS, représentée par Monsieur Patrick Painsset, responsable commercial.

Article 2 : que le montant de ce marché est de 49 300€ HT soit 59 160,00€ TTC. Avec une offre de reprise de l'ancien véhicule s'élevant à 8 000€ HT, soit 9 600€ TTC.

Article 3 : que la présente décision figurera au registre des décisions municipales et ampliation sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- La société EV10

Le Maire

Sandrine GOMBERT

Acte notifié et/ou mis en ligne le : 03 octobre 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de son affichage ; saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire

Sandrine GOMBERT